

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 262

Adoption du Budget Supplémentaire 2012 - régie avec autonomie financière du Port de Plaisance « Charles Ornano ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2012 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano ».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2011. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2011.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	100 000.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	940 427.21 €
Total du budget supplémentaire	1 040 427.21 €

En section fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

En dépenses :

- * Chapitre 011 : divers réajustements : **46 000 €**
- * Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : **44 000 €**
- * Chapitre 68 : dotations aux provisions : **10 000 €**

En recettes :

Le financement de la section est assuré par le résultat de fonctionnement reporté du CA 2011 pour **100 000 €**.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles concernent :

En dépenses :

- * Chapitre 21 : immobilisations corporelles : **20 000 €**
- * Chapitre 23 : immobilisations en cours : **920 427.21 €** (dont 445 724.88 € de report CA 2011)

En recettes :

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2011 : **714 963.52 €**

Chapitre 002 : excédent d'investissement CA 2011 : **225 463.69 €**

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2012 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint au Maire,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le vote du Budget 2012 intervenu le 19 décembre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012,

ADOpte

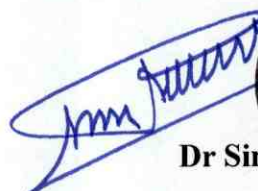
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **le budget supplémentaire de l'exercice 2012 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles ORNANO, tel que précisé dans le document ci-annexé.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012